TRAVAIL, EMPLOI, FORMATION PROFESSIONNELLE

Emploi/Chômage

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

Délégation générale à l'emploi
et à la formation professionnelle

Sous-direction des parcours
d'accès à l'emploi

Mission insertion professionnelle

Sous-direction du financement
et de la modernisation

Mission des affaires financières

Mission du pilotage et de la performance

Circulaire n° DGEFP/MIP/MPP/2016/342 du 24 octobre 2016 relative au pilotage physico-financier des contrats aidés jusqu'à la fin de l'année 2016

NOR : *ETSD1633593C*

Date d'application : 18 octobre 2016.

Catégorie : directives adressées par le ministre aux services chargés de leur application, sous réserve, le cas échéant, de l'examen particulier des situations individuelles.

Résumé : cette circulaire vise à indiquer les orientations de pilotage des enveloppes physico-financières de contrats aidés jusqu'à la fin de l'année 2016.

Mots clés : emploi d'avenir – contrat unique d'insertion – CIE-Starter – programmation – orientations

Références :

Circulaire n° 2013-02 du 22 février 2013 relative à l'allongement de la durée des nouveaux contrats d'accompagnement dans l'emploi ;

Circulaire interministérielle n° CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi ;

Circulaire DGEFP n° 2015-02 du 22 décembre 2015 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au premier semestre 2016 ;

Circulaire DGEFP n° 2016-215 du 30 juin 2016 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et emplois d'avenir au deuxième semestre 2016 ;

Fiche d'appui DGEFP pour la mobilisation en faveur du parcours des jeunes en emplois d'avenir parue le 27 novembre 2014 ;

Courrier du 22 mars 2016 relatif à la préparation de la sortie en emploi d'avenir et le dossier associé ;

Aide-mémoire relatif aux contrats aidés – version du 30 octobre 2015 ;

Questions-réponses Emplois d'avenir – version du 25 mars 2016.

Annexes :

Tableau n° 1. – Enveloppes physico-financières de CAE 2016 (post-fongibilité CAE vers l'IAE).

Tableau n° 2. – Enveloppes physico-financières de CIE pour le second semestre 2016 (post-fongibilité CAE vers l'IAE).

Tableau n° 3. – Enveloppes physico-financières d'emplois d'avenir pour 2016.

Tableau n° 4. – Objectifs de sorties d'emplois d'avenir 2016.

La ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social à Mesdames et Messieurs les préfets de région ; Monsieur le préfet de Mayotte ; Monsieur le préfet de la collectivité territoriale de Saint-Pierre-et-Miquelon ; Monsieur le représentant de l'État à Saint-Barthélemy et à Saint-Martin ; Mesdames et Messieurs les préfets de département ; copie à Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ; Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale ; Mesdames et Messieurs les recteurs d'académie ; Monsieur le directeur général de Pôle emploi ; Monsieur le délégué ministériel aux missions locales ; Monsieur le président de l'UNML ; Madame la présidente de l'AGEFIPH ; Monsieur le président de CHEOPS ; Monsieur le directeur général de l'ASP ; Monsieur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel.

La circulaire n° DGEFP/MIP/2016/215 du 30 juin 2016 relative à la programmation des contrats uniques d'insertion et des emplois d'avenir au deuxième semestre 2016 a déterminé les paramètres physiques et financiers de l'enveloppe de 227 000 contrats aidés, ainsi que les orientations à mettre en œuvre sur le ciblage des publics prioritaires.

La programmation du second semestre est confirmée, toutefois au vu des niveaux de consommation des enveloppes physiques et financières des contrats aidés constatés au 30 septembre 2016 et compte tenu de la nécessité de maitriser budgétairement les crédits alloués à ces dispositifs, la présente instruction apporte des précisions complémentaires pour le pilotage des contrats aidés pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016.

1. Orientations sur les prescriptions des contrats aidés à compter du 18 octobre 2016

Ces orientations font l'objet d'une modulation pour chaque type de contrat aidé.

a) CUI-CAE

Les objectifs et orientations de prescriptions de CUI-CAE sur les publics prioritaires (demandeurs d'emploi de longue et très longue durée, bénéficiaires de *minima* sociaux, demandeurs d'emploi seniors ou en situation de handicap et parmi eux en priorité ceux résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville) fixés dans l'instruction du 30 juin 2016 sont réaffirmés. Les CUI-CAE pourront toutefois être également proposés aux employeurs pour maintenir dans l'emploi un sortant d'emploi d'avenir, lorsqu'aucune autre solution n'est possible.

Les CUI-CAE peuvent être également mobilisés en faveur des personnes qui se sont vu reconnaitre la qualité de réfugié. Un projet d'instruction dédiée est en cours de préparation. Toutefois, je vous rappelle que vous pouvez d'ores et déjà ouvrir l'accès de ces publics aux contrats aidés ainsi qu'à l'IAE, la seule condition d'éligibilité commune à ces dispositifs étant d'être titulaires d'un titre de séjour ou d'une autorisation de travail (articles L. 5221-5 CT et suivants).

b) CUI-CIE

Dans un contexte de reprise économique, de montée en charge de l'aide à l'embauche et d'encadrement de la dépense budgétaire, je vous demande de mobiliser exclusivement les CUI-CIE pour la signature de contrats à durée indéterminée (CDI) avec des travailleurs handicapés, des demandeurs d'emploi seniors et des demandeurs de très longue durée (et non DELD), et parmi eux en priorité ceux résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville.

Concernant les CIE-starter, les renouvellements de contrat ne devront être accordés qu'à la condition que le contrat de travail soit transformé en CDI.

Les objectifs des CAOM peuvent être assurés dès lors que le cofinancement des bénéficiaires de RSA par les conseils départementaux est garanti.

c) Emplois d'avenir

Les prescriptions doivent désormais être réservées aux seules demandes de renouvellement, afin de sécuriser la trajectoire des jeunes en emploi d'avenir qui souhaitent poursuivre chez le même employeur ou un nouvel employeur.

Les renouvellements doivent être l'occasion de conforter la mise en œuvre d'actions de formation et de l'accompagnement renforcé du jeune pour favoriser la poursuite d'un parcours de qualité.

2. **Orientations pour les sorties d'EAV**

Les sorties d'emploi d'avenir constituent une priorité forte. C'est pourquoi, ainsi qu'il avait été annoncé lors de la visioconférence du 12 septembre 2016, des objectifs de sorties positives d'emploi d'avenir ont été fixés par région, afin piloter les sorties sur la fin de l'année, l'objectif national retenu étant de 50 %. Ces objectifs vous ont été communiqués par courriel DGEFP-DPT-DAT du 12 octobre 2016.

Ces objectifs régionaux tiennent compte des caractéristiques régionales suivantes :

– le taux de sortie positive observé au 30 septembre 2016 ;
– le poids du secteur marchand dans les contrats arrivant à échéance (le taux de sorties positives des contrats de ce secteur doit être de 100 %) ;
– la part du public infra IV et la part de formation qualifiante dans les contrats arrivant à échéance.

Pour atteindre ces objectifs, il convient de poursuivre les efforts de mobilisation des acteurs sur les territoires et d'activer l'ensemble des solutions qui ont été précisées dans le dossier d'appui, adressé le 23 mars 2016.

Au-delà de l'animation constante des cellules opérationnelles, vous devez porter et relayer toutes les initiatives inscrites dans vos plans d'actions au plus haut niveau en région et départements et en toutes circonstances (CREFOP, réunion des branches professionnelles, etc.).

Il convient de poursuivre la mobilisation des employeurs, notamment les grands recruteurs que sont les hôpitaux, les collectivités et les grands réseaux associatifs, pour qu'ils s'inscrivent dans les réseaux de parrainage ou facilitent la recherche d'emploi des jeunes, au moyen de lettres de recommandation. Il s'agit de développer les actions visant à attester et valoriser les compétences acquises par ces jeunes pour leur permettre de se présenter dans de bonnes conditions devant les recruteurs et de faciliter leur embauche, en présentant leurs candidatures aux employeurs, aux branches que vous rencontrez et qui dans certains secteurs peuvent avoir des difficultés à recruter.

MYRIAM EL KHOMRI

TABLEAU 1

ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES DE CAE 2016 (POST-FONGIBILITÉ CAE VERS L'IAE)

	ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES de CUI-CAE pour le 1er semestre 2016				ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES de CUI-CAE (post-fongibilité IAE) pour le 2e semestre 2016				TOTAL ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES de CUI-CAE au titre de la programmation 2016		
	Enveloppe physique totale		Enveloppe financière totale		Enveloppe physique totale		Enveloppe financière totale		Enveloppe physique	Enveloppe financière totale	
	Volume total	En %	AE	CP	Volume total	En %	AE	CP	Volume total	AE	CP
Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine	9373	7,6	54594331	37435550	11985	6,8	69808634	21286813	21358	124402965	58722363
Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes	10731	8,7	62504189	42859371	15738	8,9	91668609	27952596	26469	154172798	70811967
Auvergne/Rhône-Alpes	12348	10,0	71922628	49317633	18618	10,5	108443650	33067825	30966	180366279	82385458
Bourgogne/Franche-Comté	5271	4,3	30701666	21052255	7513	4,3	43760723	13343999	12784	74462389	34396254
Bretagne	4331	3,5	25226507	17297916	6758	3,8	39363100	12003027	11089	64589606	29300943
Centre-Val de Loire	3814	3,1	22215169	15233030	5767	3,3	33590855	10242891	9581	55806023	25475921
Corse	550	0,4	3203551	2196688	804	0,5	4683032	1428001	1354	7886583	3624689
Île-de-France	15049	12,2	87654975	60105366	19467	11,0	113388792	34575752	34516	201043768	94681118
Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées	11397	9,3	66383398	45519360	17145	9,7	99863916	30451599	28542	166247313	75970959
Normandie	6178	5,0	35984613	24674792	9235	5,2	53790800	16402480	15413	89775412	41077272
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	15575	12,7	90718735	62206198	21482	12,2	125125496	38154636	37057	215844231	100360834
Pays de la Loire	4735	3,8	27579660	18911483	6218	3,5	36217779	11043922	10953	63797440	29955405
Provence-Alpes-Côte d'Azur	11212	9,1	65305840	44780474	17598	10,0	102502490	31256181	28810	167808330	76036656
Total France métropole	110564	89,9	643995261	441590116	158238	89,6	922207876	281209723	268802	1566203137	722799838
Guadeloupe	1777	1,4	10350381	7097298	2358	1,3	13734565	4188094	4135	24084946	11285392
Guyane	983	0,8	5725619	3926080	1296	0,7	7548768	2301853	2279	13274387	6227933
Martinique	1432	1,2	8340881	5719376	2317	1,3	13495753	4115273	3749	21836635	9834649
Réunion	6724	5,5	39164865	26855504	10424	5,9	60716329	18514288	17148	99881194	45369792
Mayotte*	1500	1,2	8736957	5990966	1800	1,0	10484401	3197018	3300	19221357	9187984
Saint-Pierre-et-Miquelon	20	0,0	116493	79880	17	0,0	99019	30194	37	215512	110074
Total DOM	12436	10,1	72435196	49669103	18212	10,3	106078835	32346720	30648	178514032	82015823
Total France entière	123000	100,0	716430457	491259218	176540	100,0	1028286712	313556442	299540	1744717169	804815661

* Compte tenu du niveau du SMIC mahorais (7,26 €), la DIECCTE est autorisée à réaliser 2 398 contrats au 2e semestre.

TABLEAU 2

ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES DE CIE POUR LE SECOND SEMESTRE 2016 (POST-FONGIBILITÉ CAE VERS L'IAE)

	ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES DE CUI-CIE PROGRAMMÉES POUR LE 2E SEMESTRE 2016						
	Enveloppe physique		Enveloppe financière		*Dont enveloppe complémentaire au titre du surcoût des 5 000 CIE starter*		
	Volume total	En %	AE	CP	*Volume total*	*AE*	*CP*
Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine	1 177	7,8	5 689 884	1 506 735	*411*	*819 141*	*216 916*
Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes	1 223	8,2	5 688 912	1 506 478	*315*	*627 809*	*166 250*
Auvergne/Rhône-Alpes	1 506	10,0	7 097 215	1 879 410	*434*	*864 981*	*229 055*
Bourgogne/Franche-Comté	519	3,5	2 494 552	660 581	*174*	*346 790*	*91 833*
Bretagne	614	4,1	2 865 764	758 881	*163*	*324 866*	*86 028*
Centre-Val de Loire	507	3,4	2 498 704	661 681	*201*	*400 602*	*106 083*
Corse	48	0,3	210 595	55 768	*6*	*11 958*	*3 167*
Île-de-France	2 488	16,6	12 006 046	3 179 315	*858*	*1 710 032*	*452 833*
Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées	1 467	9,8	6 885 996	1 823 477	*409*	*815 155*	*215 861*
Normandie	709	4,7	3 456 211	915 237	*262*	*522 178*	*138 278*
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	1 669	11,1	8 272 007	2 190 506	*685*	*1 365 235*	*361 527*
Pays de la Loire	768	5,1	3 706 348	981 476	*265*	*528 157*	*139 861*
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 197	8,0	5 728 803	1 517 041	*389*	*775 294*	*205 305*
Total France métropole	13 892	92,6	66 601 037	17 636 587	*4572*	*9 112 198*	*2 412 997*
Guadeloupe	248	1,7	1 199 686	317 688	*87*	*173 395*	*45 917*
Guyane	54	0,4	223 467	59 176	*0*	*0*	*0*
Martinique	195	1,3	930 531	246 414	*62*	*123 569*	*32 722*
Réunion	565	3,8	2 850 335	754 796	*257*	*512 212*	*135 639*
Mayotte*	41	0,3	213 516	56 541	*22*	*43 847*	*11 611*
Saint-Pierre-et-Miquelon	5	0,0	20 691	5 479	*0*	*0*	*0*
Total DOM	1 108	7,4	5 438 225	1 440 094	*428*	*853 023*	*225 889*
Total France entière	15 000	100,0	72 039 262	19 076 681	*5000*	*9 965 221*	*2 638 885*

* Compte tenu du niveau du SMIC mahorais (7,26 €), la DIECCTE est autorisée à réaliser 55 contrats au 2e semestre.

TABLEAU 3

ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES D'EMPLOIS D'AVENIR POUR 2016

	ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES D'EAV pour le 1er semestre 2016				ENVELOPPES PHYSICO-FINANCIÈRES D'EAV pour le 2e semestre 2016				TOTAL ENVELOPPES physico-financières d'EAV au titre de la programmation 2016		
	Enveloppe physique		Enveloppe financière		Enveloppe hysique totale		Enveloppe financière totale		Enveloppe physique	Enveloppe financière totale	
	Volume total	En %	AE	CP	Volume total	En %	AE	CP	Volume total	AE	CP
Alsace/Champagne-Ardenne/Lorraine	3025	8,6	64206662	21599040	2506	8,4	53190709	6684932	5531	117397371	28283973
Aquitaine/Limousin/Poitou-Charentes	3056	8,7	64864648	21820386	2678	8,9	56841468	7143754	5734	121706116	28964140
Auvergne/Rhône-Alpes	3571	10,2	75795699	25497578	3007	10,0	63824606	8021385	6578	139620305	33518963
Bourgogne/Franche-Comté	1688	4,8	35828379	12052622	1380	4,6	29290973	3681248	3068	65119352	15733869
Bretagne	1119	3,2	23751159	7989860	910	3,0	19315062	2427489	2029	43066221	10417349
Centre-Val de Loire	1491	4,3	31646986	10646006	1306	4,4	27720298	3483847	2797	59367284	14129854
Corse	164	0,5	3480956	1170989	153	0,5	3247477	408138	317	6728434	1579128
Île-de-France	4288	12,3	91014270	30617086	3553	11,8	75413643	9477879	7841	166427914	40094965
Languedoc-Roussillon/Midi-Pyrénées	3240	9,3	68770111	23134179	2814	9,4	59728115	7506544	6054	128498226	30640723
Normandie	1716	4,9	36422688	12252547	1471	4,9	31222479	3923997	3187	67645168	16176543
Nord-Pas-de-Calais/Picardie	3930	11,2	83415598	28060902	3412	11,4	72420870	9101751	7342	155836467	37162653
Pays de la Loire	1508	4,3	32007817	10767389	1268	4,2	26913735	3382480	2776	58921552	14149869
Provence-Alpes-Côte d'Azur	2704	7,7	57393327	19307043	2392	8,0	50771020	6380829	5096	108164347	25687872
Total France métropole	31500	90,0	668598301	224915626	26850	89,5	569900456	71624274	58350	1238498757	296539901
Guadeloupe	487	1,4	10341836	3478980	437	1,5	9275475	1165728	924	19617311	4644709
Guyane	304	0,9	6445703	2168326	275	0,9	5836969	733582	579	12282672	2901908
Martinique	631	1,8	13403443	4508901	528	1,8	11206981	1408477	1159	24610424	5917379
Réunion	1900	5,4	51626435	17367068	1610	5,4	43746611	5498011	3510	95373046	22865079
Mayotte*	175	0,5	3714435	1249531	300	1,0	6367603	800271	475	10082038	2049802
Saint-Pierre-et-Miquelon	3	0,0	63676	21421	0	0,0	0	0	3	63676	21421
Total DOM	3500	10,0	85595528	28794228	3150	10,5	76433639	9606070	6650	162029167	38400298
Total France entière	35000	100,0	754193829	253709854	30000	100,0	646334095	81230345	65000	1400527924	334940199

* Compte tenu du niveau du SMIC mahorais (7,26 €), la DIECCTE est autorisée à réaliser 400 contrats au 2e semestre.

TABLEAU 4

OBJECTIFS DE SORTIES D'EMPLOIS D'AVENIR 2016

	RÉALISATION AU 30 SEPTEMBRE 2016			OBJECTIFS DE FIN D'ANNÉE			
	Taux de sorties positives à fin septembre sur l'ensemble des sortants de 36 mois depuis le début de l'année			Objectifs sur les sortants mensuels des trois derniers mois de l'année			Taux de sortie annuel à fin décembre
	Sorties totales	Sorties positives	Taux de sorties	Octobre	Novembre	Décembre	
Alsace, Lorraine et Champagne-Ardenne	895	445	49,7 %	67,6 %	65,7 %	68,4 %	54,6 %
Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes	1703	880	51,7 %	71,3 %	72,0 %	75,7 %	56,7 %
Auvergne, Rhône-Alpes	882	452	51,2 %	69,7 %	69,0 %	73,2 %	56,3 %
Bourgogne et Franche-Comté	583	314	53,9 %	77,5 %	74,1 %	75,7 %	59,0 %
Bretagne	206	121	58,7 %	81,8 %	77,1 %	87,8 %	64,1 %
Centre-Val de Loire	468	222	47,4 %	65,2 %	67,8 %	71,8 %	52,2 %
Corse	41	28	68,3 %	90,0 %	82,8 %	92,3 %	74,9 %
Haute-Normandie et Basse-Normandie	687	328	47,7 %	65,9 %	66,4 %	65,7 %	52,6 %
Île-de-France	384	217	56,5 %	73,5 %	69,2 %	72,0 %	61,6 %
Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon	1380	607	44,0 %	60,9 %	59,0 %	63,8 %	48,5 %
Nord - Pas-de-Calais et Picardie	1140	384	33,7 %	48,6 %	49,6 %	49,6 %	37,4 %
Pays de la Loire	422	201	47,6 %	68,0 %	64,8 %	70,5 %	52,3 %
Provence-Alpes-Côte d'Azur	811	358	44,1 %	58,6 %	57,3 %	60,7 %	48,8 %
Guadeloupe	201	97	48,3 %	57,9 %	59,1 %	58,1 %	52,2 %
Guyane	17	10	58,8 %	70,3 %	74,2 %	70,3 %	63,8 %
La Réunion	552	60	10,9 %	17,1 %	16,6 %	17,0 %	13,0 %
Martinique	218	34	15,6 %	23,5 %	21,7 %	23,3 %	17,5 %
Mayotte	16	2	12,5 %	18,2 %	16,3 %	19,0 %	14,4 %
France entière	**10606**	**4760**	**44,9 %**	**61,9 %**	**60,8 %**	**63,3 %**	**50,0 %**